

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 16 juin 2014

Le seize juin deux mille quatorze, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dument convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes à Villars, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires : 47
Présents : 44
Votants : 46 dont 2 pouvoirs

Date de la convocation : 04 juin 2014

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Raymond BOUCAUD, Josiane BOYER, Dominique BRUN, Geneviève de TRAVERSAY (suppléante de Monsieur Martial CANDEL), Anita CATUSSE, Olivier CHABREYROU, Gaston CHAPEAU, Eric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Henri FAISOLE, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Jean-Pierre GROLHIER, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD (suppléant de Christian MAZIERE), Sylvie MAZIERES, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Corinne GAUDOU (suppléante de Pierre MORIN), Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Claude SECHERE, François THOMAS, Fabienne THORNE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES

Etaient absents (excusés) : Monsieur Benoît HARMAND, Christian NEYCENSSAS, Francis REVIDAT

Le Président constate que le quorum est atteint. Il ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Il demande à Monsieur FAGETE de remercier en son nom personnel et au nom des conseillers communautaires les élèves de Champagnac-de-Bélair qui ont adressé une carte postale de Paris suite à leur séjour de classe de découverte culturelle et artistique.

Monsieur Benoît HARMAND a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude FAGETE
Monsieur Christian NEYCENSSAS a donné pouvoir à Monsieur Yves ARLOT

Madame Anémone LANDAIS est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Puis, il passe à l'ordre du jour qui est le suivant :

I-Approbation des procès-verbaux des séances du 22 et 30 avril 2014

II-Lecture des décisions

III- TOURISME

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

- 1) **CONSEIL D'EXPLOITATION** : Désignation de 9 représentants choisis parmi les socio-professionnels pour siéger au sein du conseil d'exploitation de l'Office de tourisme PERIGORD Dronne Belle
- 2) Modification du règlement intérieur de l'Office de tourisme communautaire concernant les dates et horaires d'ouverture de l'Office de tourisme et des bureaux d'accueil du territoire.
- 3) Approbation d'une convention partenariale avec la commune de Brantôme pour la vente de billets d'entrées au parcours troglodytique pour les visites libres et pour mutualisation des moyens humains et d'usages. (Pièce jointe n°1)
- 4) Vote d'une subvention à l'association SO BRITISH pour une manifestation des 21 et 22 juin 2014.
- 5) Décision modificative n°1 : Virements de crédits

IV-CULTURE SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FAGETE

- **Subventions aux associations** :
 - 1) Vote des subventions allouées aux associations qui ne relèvent pas de la convention culturelle départementale
- **Piscines communautaires** : Bourdeilles et Champagnac-de-Bélair
 - 1) Vote des tarifs pour les entrées à la piscine de Bourdeilles et Champagnac-de-Bélair
 - 2) Approbation d'une convention avec la commune de Bourdeilles, pour une prestation de service d'un agent qui sera chargé de remplacer le Maître-Nageur Sauveteur pendant son repos hebdomadaire, pour assurer la surveillance de la piscine de Bourdeilles.
 - 3) Vote des tarifs glaces et boissons pour la piscine de Champagnac-de-Bélair

V-ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

- 1) Approbation du règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants « Les Gatiflettes », à Mareuil-sur-Belle (Pièce jointe n°2)
- 2) Vote des tarifs de l'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants « Les Gatiflettes », à Mareuil-sur-Belle
- 3) Approbation du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs de Mareuil-sur-Belle (Pièce jointe n°3)
- 4) Approbation du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs « les p'tits Loups » de Brantôme (Pièce jointe n°4)
- 5) Approbation du règlement intérieur des Accueils Jeunes Dronne et Belle (Pièce jointe n°5)

- **Acceptation d'une servitude de passage pour l'accès aux parcelles destinées à la construction du centre de loisirs de Brantôme**

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

VI-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-NUMERIQUE ET COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur Pascal MAZOUAUD

- 1) Demande d'acquisition de parcelles de la ZAE de Biras : Prix de vente à fixer.
- 2) Demande d'acquisition d'une parcelle de la ZAE de Valeuil : Prix de vente à fixer

VII- MAISON DE SANTE DE MAREUIL

a) Création de deux logements

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire, pour la création de 2 logements, à solliciter par la Communauté de Communes Dronne et Belle auprès de Madame la Députée de la Dordogne – (25 000 € déjà accordée sous l'entité de la communauté de communes du Pays de Mareuil-en-Périgord)

b) Assurance dommage ouvrage Maison de santé

Rapporteur : Jean-Robert RAVON

Choix de l'assureur (pièce jointe n°6)

VIII- BUDGET SPANC

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Délibération à prendre pour opter pour la nomenclature M49 développée au lieu d'abrégée compte tenu de la population de l'EPCI (articles plus développés de 4 ou 5 chiffres)

IX- BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

- Vote de crédits supplémentaires
- Répartition du reversement du Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) entre l'EPCI et ses communes membres, pour l'exercice 2014

X-VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques LAGARDE

- Désignation de 3 délégués supplémentaires pour siéger à la commission « Voirie »

XI- PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

- 1) Modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes :
 - Créations et suppressions de postes suite aux recrutements par voie de mutation et avancements de grades pour 2014
 - Augmentation de la durée du temps de travail d'un agent des services techniques de 16h à 17h30
 - Diminution de la durée du temps de travail d'un agent des services techniques de 19h à 17h30
- 2) Régularisation du régime indemnitaire des agents de maîtrise -Indemnité d'exercice des Missions des Préfectures-taux moyen annuel : 1 204 €
- 3) Création d'un Comité Technique Paritaire (C.T.P.) commun à celui du CIAS

XII- ORGANISMES EXTERIEURS

1) Association Espace-Economie-Emploi

- ✓ Désignation de deux délégués titulaires pour siéger à l'association Espace-Economie-Emploi

2) Espace Socio-Culturel : Le Ruban Vert

- ✓ Désignation d'un délégué titulaire en remplacement de Madame Monique RATINAUD » et de deux délégués suppléants pour siéger à l'association Espace socio culturel « le Ruban Vert »

XIII-INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Point sur la communication : élaboration d'un logo par un agent de la Communauté de Communes, dans le cadre d'un emploi aidé.

Propositions de dates pour prochaines réunions de bureau :

- Mercredi 25 juin 2014 à 18h
- Mercredi 09 juillet 2014 à 18 h

Demande de révision de la carte communale de Quinsac : délibération du conseil municipal du 28 mai 2014

I-Approbation des procès-verbaux des séances du 22 et 30 avril 2014

Le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire les procès-verbaux :

- Procès-verbal du 22 avril 2014 : le Président fait remarquer qu'une erreur matérielle a été faite à la page 10, concernant les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : il y a lieu de modifier le nom du conseiller communautaire de la commune de Champeaux-la-Chapelle-Pommier. C'est Monsieur Gérard COMBEALBERT qui a été désigné membre de la CLECT et non Monsieur Max RAYMONDAUD. Puis le procès-verbal est adopté à l'unanimité.
- Procès-verbal du 30 avril 2014 : il est constaté une erreur de frappe à la page 6 : le montant du réfrigérateur est de 541.58 € HT au lieu de 5 451.58 € HT. Puis, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II-Lecture des décisions

Le Président donne lecture des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation qui lui a été confiée par délibération du conseil communautaire n° 2014/04/126 du 22 avril 2014.

- Décision n° n°2014/05/01 du 27 mai 2014 décidant l'acquisition d'une rotobroyeuse latérale auprès des ETS NOREMAT Dynapôle de Ludres-Fléville 166, rue Ampère BP60093 54714 LUDRES CEDEX, pour la somme de 10 595.00 € HT soit 12 714.00 € TTC
- Décision n°2014/06/02 du 5 juin 2014 décidant d'attribuer le lot n°1-Terrassement-VRD-, à l'entreprise ADTP à Paussac (24), pour un montant de 33 299.14 € HT.

- Décision n°2014/06/03 du 5 juin 2014 décidant d'attribuer le lot n°4-Ravalement, à l'entreprise SARL COTE MUR à Saint Laurent les Eglises (87), pour un montant de 31 992.94 € HT.

III- TOURISME

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

CONSEIL D'EXPLOITATION : Désignation de 9 représentants choisis parmi les socio-professionnels pour siéger au sein du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme PERIGORD Dronne Belle

Monsieur Claude MARTINOT explique à l'Assemblée ce qui suit :

VU la délibération du conseil communautaire n° 2014/02/70 du 13/02/2014 approuvant les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire PERIGORD Dronne Belle ;

VU la composition du Conseil d'exploitation de la régie réparti en deux collèges :

- 12 conseillers communautaires
- 9 représentants choisis parmi les catégories suivantes : professionnels des campings, restaurants, hôtels, activités de loisirs, hébergeurs, bénévoles du tourisme ;

Neuf candidatures ont été proposées à la commission tourisme du 3 juin dernier.

	Noms	Activité	Lieu
1	Catherine BIRCKEL	Site	Villars
2	Valérie MARTRA	Hôtel	Brantôme
3	Claude BORLOZ	Chambres d'hôtes	La Chapelle Faucher
4	Anne-Marie POUZERGUES	Meublés	Champagnac-de-Bélaïr
5	Pierre FAYE	Bénévole tourisme	Bourdeilles
6	Nathalie DUBOIS	Chambre d'hôtes Meublés	Vieux-Mareuil
7	Florence DUPUY	Restaurant/hôtel	Brantôme
8	Manuel MOLINA	Camping	Saint-Sulpice-de-Mareuil
9	Philippe DERTHE	Camping	Brantôme

Monsieur Frédéric VILHES indique qu'il a demandé à la réunion de la commission « tourisme » si tous les professionnels de loisirs du territoire avaient été contactés en citant le nom de Monsieur AZEMA, qui exerce une activité de loisirs « loueur de canoës ».

Il lui a été répondu qu'ils ont été tous contactés mais ne sont pas intéressés.

Il a rencontré Monsieur AZEMA qui lui a précisé qu'il n'a pas été contacté.

Monsieur VILHES regrette qu'une réponse contraire lui ait été faite et constate qu'aucun représentant d'activités de loisirs ne siège au conseil d'exploitation.

Monsieur FAISSOLE propose de rechercher les mails pour vérification.

Après discussion, le Président demande de consulter tous les professionnels du tourisme du territoire en précisant que le conseil communautaire, conformément aux statuts de l'Office de tourisme communautaire ne pourra désigner que neuf représentants.

Ce point est reporté à une prochaine séance.

2) Modification du règlement intérieur de l'Office de tourisme communautaire concernant les dates et horaires d'ouverture de l'Office de tourisme et des bureaux d'accueil du territoire.

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

Monsieur Claude MARTINOT rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire a approuvé le règlement intérieur de l'Office de tourisme PERIGORD Dronne Belle le 13 février dernier.

Il propose de modifier l'article 7 du règlement intérieur concernant les dates et horaires d'ouverture de l'Office de tourisme communautaire et des bureaux d'accueil du territoire, pour la saison touristique, comme suit :

Office de tourisme communautaire

- **10 h à 18h** : en juin et en septembre
- **10h à 18h 30** : en juillet et en août

Bureau d'accueil de Bourdeilles

- **10h-12h / 14h-17h** : du 15 juin au 30 juin et du 1^{er} septembre au 30 septembre
- **10h-12h/ 14h-18h** : en juillet et en août

Bureau d'accueil de Mareuil

- **10h-17h** : tous les jours sauf le samedi et le dimanche
- **10h-17h** : tous les jours sauf le dimanche (en juillet et en août)

Considérant l'avis favorable des membres de la commission « tourisme » en date du 3 juin 2014 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne un avis favorable à la modification du règlement intérieur concernant les dates et horaires d'ouverture de l'Office de tourisme communautaire et des bureaux d'accueil du territoire, pour la saison touristique selon la proposition énoncée ci-dessus.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

3) Approbation d'une convention partenariale avec la commune de Brantôme pour la vente de billets d'entrées du parcours troglodytique pour les visites libres et pour mutualisation des moyens humains et d'usages.

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

Monsieur Claude MARTINOT indique que la communauté de communes Dronne et Belle, consciente de l'importance du tourisme dans l'activité économique du territoire souhaite favoriser le développement d'une politique dynamique en direction des différents publics intéressés par le tourisme sous toutes ses formes en partenariat avec la commune de Brantôme.

La commune de Brantôme représente un enjeu essentiel dans l'offre culturelle et touristique. Dans le cadre de la mutualisation des moyens humains et d'usages, il conviendrait de passer une convention avec la commune de Brantôme pour définir le rôle, les missions, les modalités techniques et financières des actions de chaque structure.

Un projet de convention a été remis à chaque conseiller communautaire.

Le conseil communautaire, après pris connaissance du projet de la convention et à l'unanimité,

Approuve la convention.

Autorise le Président à la signer.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

4) Vote d'une subvention à l'association SO BRITISH pour une manifestation des 21 et 22 juin 2014.

Monsieur Claude MARTINOT informe l'Assemblée que l'Association SO BRITISH envisage d'organiser une manifestation franco-britannique à Brantôme les 21 et 22 juin 2014.

Ces deux journées seront marquées par de nombreuses animations et démonstrations autour de rencontres et d'échanges entre les deux cultures.

- ✓ Exposition de voitures anglaises
- ✓ Animation autour du cricket
- ✓ Démonstration de lawn-bowling (jeu typiquement anglais) -il existe un terrain à Monsec-
- ✓ Concerts donnés en langue anglaise, le 21 juin, le jour de la fête de la musique.

Il propose d'accorder une subvention à cette association d'un montant de 500 €.

Monsieur FAGETE, Vice-Président de la commission Culture indique que les membres de la commission ont émis un avis favorable pour accorder une aide de 500 € pour l'organisation de cette manifestation culturelle franco-britannique.

Il a été convenu que l'association ne percevra qu'une aide de 500 € au titre des animations culturelles.

- Budget Régie Tourisme : décision modificative n°1 : Virements de crédits

Monsieur Claude MARTINOT explique qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits ci-dessous :

Chapitre/Article	Désignation	Montant
Section de fonctionnement		
65/6554	Contributions aux organismes de regroupement PAYS PERIGORD VERT (Guide touristique)	+ 2 945.08
66/6615	Intérêts des comptes courants (ligne de trésorerie) Intérêts de nov et déc 2013 (Syndicat Dronne et Belle)	+ 76.00
62/6237	Publication	- 3 021.08

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision

IV-CULTURE SPORTS

1) Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FAGETE

Monsieur Jean-Claude FAGETE informe le conseil communautaire du contenu et des règles générales de la convention culturelle signée avec le Conseil Général et communique la liste des associations concernées par cette convention.

Il propose de verser les subventions aux associations qui ne relèvent pas de cette convention comme suit :

Noms des associations	Objet	Montant proposé
SO BRITISH	Manifestation franco-britannique	500.00
FOYER LAIQUE DE BRANTOME	Soutien chorale + Carnaval	500.00
FOYER LAIQUE DE CHAMPAGNAC	Soutien chorale	500.00
CULTUREL AU PLURIEL	Stages danses, écriture	500.00
BEL'MINES	Festi-plages	500.00
Association pour la restauration de l'Eglise de Champagnac-de-Bélaïr A.P.R.E.C.B	Concours photos	500.00
LES AMIS DU TOUR	Tour Cycliste Mareuil-Verteillac	1 200.00
AGENCE CULTURELLE DEPARTEMENTALE	Manifestation occitane PARATGE 2014	5 000.00

VU l'avis favorable des membres de la commission « culture-sport » en date du 4 juin 2014 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote les subventions aux associations selon la proposition faite par le rapporteur:

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

D'autre part, il précise que la commission va étudier les demandes de subventions déposées dans le cadre des animations culturelles en milieu scolaire.

2) Piscines communautaires : Bourdeilles et Champagnac-de-Bélaïr

a) Vote des tarifs d'entrée des piscines communautaires Bourdeilles et Champagnac-de-Bélaïr

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FAGETE

Monsieur Jean-Claude FAGETE propose d'harmoniser les tarifs d'entrées des piscines communautaires de Bourdeilles et Champagnac-de-Bélaïr comme suit :

Entrées	Tarifs proposés
Journée - de 16 ans	1.60 €
Journée + de 16 ans	2.60 €
Carte de 10 bains - de 16 ans	12.00 €
Carte de 10 bains + de 16 ans	20.00 €
Ecoles du territoire	Gratuit
Groupes (minimum 8 personnes) Collectivité/associations	1.00 € - gratuit pour les accompagnateurs

Pass familles	- de 16 ans	1.00 €
Pass familles	+ de 16 ans	2.00 €
Passeport jeunes ALSH – Accueil jeunes		Gratuit
Perfectionnement	18h/19h - de 16 ans	1.00 €
Perfectionnement	18h/19h + de 16 ans	1.60 €

Le rapporteur propose également les dates et horaires d'ouverture des piscines :

La piscine de Bourdeilles sera ouverte tous les jours de 13h à 19h, du 1^{er} juillet au 31 août 2014.

La piscine de Champagnac-de-Bélair sera ouverte de 14h à 19h avec un jour de fermeture par semaine, du 4 juillet 2014 au 31 août 2014.

Vu l'avis favorable des membres de la commission « culture-sport » en date du 4 juin 2014 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote les tarifs des entrées des piscines communautaires de Bourdeilles et Champagnac-de-Bélair selon la proposition faite par le rapporteur:

Accepte les dates et horaires d'ouverture des piscines communautaires de Bourdeilles et Champagnac-de-Bélair selon la proposition énoncée ci-dessus.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision

-Informations complémentaires concernant les piscines

Monsieur Jean-Robert RAVON, Vice-Président chargé des bâtiments informe l'assemblée qu'il a effectué une visite des locaux des piscines avec le Président et le directeur des services techniques et que certains travaux seraient nécessaires. Une consultation a été lancée pour choisir un bureau de contrôle pour établir le diagnostic des travaux à réaliser : (Accessibilité, sécurité, travaux)

Plusieurs offres ont été remises :

- SOCOTEC : 4 188 € TTC
- APAVE : 2 737 € TTC
- VERITAS : 4 152 € TTC

Il a été convenu de retenir la proposition de la SARL APAVE pour 2 737 € TTC.

Monsieur NIBAUT précise qu'il y a des problèmes de mise en route pour les petits bassins de la piscine de Champagnac-de-Bélair : une entreprise a été contactée pour effectuer les travaux.

- b) Approbation d'une convention avec la commune de Bourdeilles pour la prestation de service d'un agent qui sera chargé de remplacer le Maître-Nageur Sauveteur pendant son repos hebdomadaire, pour assurer la surveillance de la piscine de Bourdeilles :

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FAGETE

Monsieur FAGETE explique à l'assemblée qu'il conviendra de reconduire la convention avec la commune de Bourdeilles pour la prestation de service de l'agent communal habilité à remplacer le Maître-Nageur Sauveteur pendant son repos hebdomadaire, pour assurer la surveillance de la piscine de Bourdeilles.

VU l'avis favorable des membres de la commission « culture-sport » en date du 4 juin 2014 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve la convention relative à la prestation de service effectuée par l'agent de la commune de Bourdeilles qui sera chargé de la surveillance de la piscine de Bourdeilles

Autorise le Président à la signer

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

3) Vote des tarifs glaces et boissons pour la piscine de Champagnac-de-Bélair

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FAGETE

Monsieur Claude FAGETE informe le conseil communautaire que des boissons et glaces sont en vente à la piscine de Champagnac-de-Bélair. Les produits sont encaissés dans le cadre de la régie de recettes créée à cet effet.

Il conviendra d'appliquer les mêmes tarifs que l'année dernière :

- ✓ Tarifs des glaces : 1.50 € / 2.00 € / 2.20 €
- ✓ Tarifs des boissons 1.50 € (sodas)- 1.00 € (eau)

VU l'avis favorable des membres de la commission « culture-sport » en date du 4 juin 2014 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote les tarifs glaces et boissons de la piscine communautaire de Champagnac-de-Bélair selon la proposition faite par le rapporteur:

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

Monsieur FAGETE indique que la mise en place d'un distributeur de boissons est à l'étude.

Monsieur Martial CANDEL arrive à la séance.

V-ENFANCE JEUNESSE

- Approbation du règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants « Les Gatiflettes », à Mareuil-sur-Belle
- Vote des tarifs de l'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants « Les Gatiflettes », à Mareuil-sur-Belle
- Approbation du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs de Mareuil-sur-Belle
- Approbation du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs « les p'tits Loups » de Brantôme
- Approbation du règlement intérieur des Accueils Jeunes Dronne et Belle

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

Monsieur Alain OUISTE soumet à l'approbation du conseil communautaire les règlements intérieurs des structures qui ont été annexés au document de travail.

- Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants « Les Gatiflettes », à Mareuil-sur-Belle
- Accueil de Loisirs de Mareuil-sur-Belle
- Accueil de Loisirs « les p'tits Loups » de Brantôme
- Accueils Jeunes Dronne et Belle

Il invite le conseil communautaire à se prononcer :

VU l'avis favorable des membres de la commission « Enfance Jeunesse » en date du 25 mai 2014 ;

Monsieur VILHES propose d'intégrer l'article 8 du règlement intérieur de la crèche concernant « l'accueil d'enfants porteurs de handicaps ou atteints de maladie chronique » dans les autres règlements. Le nécessaire sera fait.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte les règlements indiqués ci-dessus

Charge le Président de signer les dits règlements et d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

ACCEPTATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'ACCES AUX PARCELLES DESTINEES A LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

Monsieur Claude MARTINOT informe l'Assemblée que Monsieur Emile MAZEAU propriétaire riverain des parcelles n°5 et 3, situées « les Reclus Ouest » accepterait de consentir une servitude de passage piétonnier d'une largeur de 2 mètres sur la parcelle n° 56 lui appartenant.

Il explique que cela permettrait de prévoir un accès sécurisé aux enfants et au personnel pour se rendre aux écoles et au restaurant scolaire.

Monsieur MAZEAU a proposé de céder la servitude de passage et demande que la Communauté de communes Dronne et Belle prenne à sa charge le déplacement du portail d'entrée ainsi que la pose d'un grillage séparatif entre sa parcelle et la dite servitude.

Il conviendra de formaliser cette servitude de passage devant notaire.

Il indique que les membres du bureau ont émis un avis favorable en date du 26 mai 2014 et invite le conseil communautaire à se prononcer sur cette proposition.

Le Président propose de formaliser la servitude par voie cadastrale et charge Monsieur MARTINOT d'engager la négociation avec Monsieur Emile MAZEAU.

Cette affaire sera examinée lors d'un prochain conseil communautaire.

VI-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-NUMERIQUE ET COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur Pascal MAZOUAUD

1) Demande d'acquisition de parcelles de la ZAE de Biras : Prix de vente à fixer.

Monsieur Pascal MAZOUAUD informe l'assemblée que l'EPCI est propriétaire de terrains situés en zone Ua (destinés à l'accueil d'activités économiques) sur la carte communale de la commune de Biras (ZAE de la Gare), pour une surface d'environ 2,2 hectares, d'un seul tenant.

Il précise qu'une entreprise a contacté la collectivité et envisage de se porter acquéreur de l'ensemble, charge à la collectivité de préparer les conditions minimales permettant la constructibilité (division d'une des parcelles, création d'un accès, réseaux à amener en limite de propriété...).

Il propose, dans le cas d'une cession intégrale de ces parcelles d'équilibrer l'opération (prix de vente = prix d'achat + frais notaire/géomètre/financiers + maîtrise d'œuvre + travaux), ce qui fait une zone disposant d'un prix de cession de 6 € HT/m².

Dans le cas d'une vente partielle, il conviendra de revoir le prix de cession compte tenu des dépenses d'aménagement supplémentaire nécessaires.

Il précise que cette proposition a reçu un avis favorable de la commission développement économique et numérique, communication du 2 juin 2014.

2) Demande d'acquisition d'une parcelle de la ZAE de Valeuil : Prix de vente à fixer

Monsieur Pascal MAZOUAUD informe l'assemblée que l'EPCI est propriétaire de terrains situés en zone Ua (destinés à l'accueil d'activités économiques) sur la carte communale de la commune de Valeuil (ZAE des Rades), pour une surface d'environ 1,4 hectares, d'un seul tenant.

Il précise que plusieurs entreprises ont contacté la collectivité et envisagent de se porter acquéreur pour partie de cette ZAE, l'aménagement complet de cette zone étant déjà réalisé (hors frais de géomètre pour division des parcelles).

Il propose, dans le cas d'une cession intégrale ou par découpages successifs de ces parcelles d'équilibrer l'opération (prix de vente = prix d'achat + frais notaire/géomètre/financiers + maîtrise d'œuvre + travaux - subventions), ce qui fait une zone disposant d'un prix de cession de 12 € HT/m².

Il précise que cette proposition a reçu un avis favorable de la commission développement économique et numérique, communication du 2 juin 2014.

Le Président indique que la cession de ces parcelles est soumise à l'avis préalable de France Domaines. Par conséquent, ces délibérations sont reportées à une prochaine séance.

VII- MAISON DE SANTE DE MAREUIL

a) Création de logements : demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Monsieur COMBEALBERT informe l'assemblée que la Communauté de Communes Dronne et Belle a sollicité une demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire auprès de Madame la Députée de la Dordogne – (25 000 € déjà accordée sous l'entité de la communauté de communes du Pays de Mareuil-en-Périgord)

Monsieur Gérard COMBEALBERT rappelle au conseil communautaire qu'il a été inscrit au Budget 2014 le programme "Maison de Santé pluridisciplinaire de Mareuil : création de logements »

Le coût estimé de l'opération est de 264 311.29 € HT.

Il indique au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de solliciter cette subvention au titre de la réserve parlementaire, sous l'entité « Communauté de communes Dronne et Belle » conformément au courrier de Madame la Députée en date du 6 janvier dernier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte la réalisation de cette opération

Sollicite une subvention de 25 000 € au titre de la réserve parlementaire pour aider au financement de l'opération énoncée.

Vote le plan de financement comme suit :

Montant de l'opération :	264 311.29 € HT
Aide financière au titre de la réserve parlementaire	25 000.00 €
Emprunt :	239 311.29 €

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires et signer les documents s'y rapportant.

b) Assurance dommage ouvrage Maison de santé

Assurance dommage ouvrage : choix de l'assureur

Rapporteur : Monsieur Jean-Robert RAVON

Monsieur Jean-Robert RAVON informe le conseil communautaire qu'une consultation a été lancée concernant l'assurance dommage ouvrage pour la maison de santé de Mareuil.

Trois compagnies d'assurances ont répondu (voir état annexé au procès-verbal)

- SMACL
- GROUPAMA
- SMABTP

PROPOSITIONS DES COMPAGNIES D'ASSURANCES POUR

DOMMAGE OUVRAGE

	Dommege Ouvrage	Bon fonctionnement des éléments équipements	Dommmages immatériels consécutifs	Dommmages existants	CNR	FRANCHISE	TAUX COTISATION HT	MONTANT HT (9%)	MONTANT TTC
SMABTP	A hauteur du coût des travaux	20% cout total de la construction sans pouvoir dépassé 610 000 euros	10% cout total de la construction sans pouvoir dépassé 305 000 euros	10% cout total de la construction sans être inférieur à 40 000 euros	10% par sinistre	Aucune franchise	$0.8652 + 0.072 = 0.9372$	12 539.98	13 668.58
SMACL	A hauteur du coût des travaux	20% cout total de la construction sans pouvoir dépassé 800 000 euros	20% cout total de la construction sans pouvoir dépassé 600 000 euros	20% cout total de la construction sans pouvoir dépassé 400 000 euros	/	Aucune franchise	1.15	15 169.26	16 534.49
GROUPAMA	A hauteur du coût des travaux	10% cout total de la construction sans pouvoir dépassé 300 000 euros	10% cout total de la construction sans pouvoir dépassé 300 000 euros	Pour le 1 ^{er} risque 131 906 euros TTC	/	Aucune franchise	1.191	15 718.37	17 133.03

Après cette analyse, il conviendrait de retenir l'offre remise par la SMACL pour un montant de 15 169.26 € HT soit 16 534.49 € TTC. Cette compagnie a proposé des montants de garanties supérieurs aux autres.

Monsieur RAVON invite le Conseil à se prononcer.

Considérant que la SMACL présente une offre plus intéressante au vu des garanties ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec :

Pour : 40 voix

Contre : 2 voix (Messieurs Jean-Jacques MARTINOT et Michel BOSDEVESY)

Abstention : 4 (Messieurs Alain PEYROU, Jean-Luc AIMONT, Jean-Robert RAVON et Madame Sylvie MAZIERES)

Décide de retenir l'offre de la SMACL pour un montant de 15 169.26 € HT soit 16 534.49 € TTC.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer le contrat à intervenir avec la SMACL et à effectuer les démarches nécessaires résultant de cette décision.

VIII- BUDGET SPANC

Choix de la nomenclature M49 développée au lieu d'abrégée compte tenu de la population de l'EPCI (articles plus développés de 4 ou 5 chiffres)

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Monsieur COMBEALBERT informe le conseil communautaire qu'il conviendrait, à la demande du Trésor Public, de régulariser le typage du budget du SPANC en M49 développée au lieu de M49 abrégée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Décide de modifier la nomenclature du budget SPANC en M49 développé

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

IX- BUDGET PRINCIPAL

a) Vote de crédits supplémentaires

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Monsieur Gérard COMBEALBERT expose ce qui suit :

Dans le cadre des emprunts globalisés, la Communauté de Communes Dronne et Belle règle, entre autres, les échéances totales des emprunts ci-dessous :

Commune de Brantôme :

Emprunt n° 20600439	Caisse d'Epargne	dernière échéance au 30.01.2022
Emprunt n° 20600027/NL	Caisse d'Epargne	dernière échéance au 25.03.2021
Emprunt n° A3308006/FH	Caisse d'Epargne	dernière échéance au 31.12.2028

Commune de Valeuil :

Emprunt n° 0582715093301 Crédit Mutuel dernière échéance au 30.06.2021
Ces emprunts concernent seulement pour une partie, le financement de travaux de voirie.
Les communes de Brantôme et Valeuil remboursent à la communauté de communes au compte 276348 la part qui ne concerne pas la voirie, selon un prorata calculé en fonction de leur investissement à d'autres opérations.

A la demande du comptable, il est nécessaire de prévoir un vote de crédits supplémentaires afin de constater la créance globale comme indiqué ci-dessous afin de régulariser ces écritures car le compte 276348 doit être débiteur ou nul mais pas créditeur.

L'emprunt 20600027/NL étant à un taux variable, il y aura lieu d'ajuster les écritures la fin de l'emprunt.

Section d'investissement

Opération d'ordre

DEPENSES			RECETTES		
Chap/Art.	Désignation	Montant	Chap/Art.	Désignation	Montant
27/276348	Autres cnes	404 852.59	13241	Communes membres du Groupement à fiscalité propre (GFP)	404 852.59

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

b) Répartition du reversement du Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) entre l'EPCI et ses communes membres, pour l'exercice 2014

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Monsieur Gérard COMBEALBERT expose ce qui suit :

Par courrier en date du 28 mai 2014, reçu le 6 juin 2014, les services de la Préfecture ont transmis une fiche d'information avec les différentes données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) entre l'EPCI et ses communes membres, pour l'exercice 2014.

Trois modes de répartition sont possibles :

- 1) Conserver la répartition dite de droit commun aucune délibération n'est nécessaire dans ce cas
- 2) Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »
- 3) Opter pour une répartition dérogatoire libre qui doit être adoptée à l'unanimité

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Décide de conserver la répartition dite de droit commun
Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

X-VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Désignation de trois délégués supplémentaire pour siéger à la commission voirie

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques LAGARDE

Monsieur Jean-Jacques LAGARDE propose à l'assemblée de désigner 3 délégués supplémentaires pour siéger à la commission « Voirie », comme suit :

Proposition faite par secteur :

Ancienne Communauté de communes du Pays de Champagnac-en-Périgord	Monsieur Jean-Jacques MARTINOT
Ancienne Communauté de communes du Brantômois	Monsieur Olivier TERREFON
Ancienne Communauté de communes du Pays de Mareuil-en-Périgord	Madame Josiane BOYER

VU l'avis favorable des membres de la commission « VOIRIE » en date du 15 mai 2014 ;
VU l'avis favorable des membres du bureau communautaire en date du 26 mai 2014 ;

Monsieur Michel BOSDEVESY s'interroge sur la désignation de trois délégués supplémentaires

Monsieur Henri FAISSOLE souhaiterait se présenter à la commission.

Madame Anita CATUSSE propose la candidature de Monsieur Guy José LAGARDE

Après discussion, le Conseil Communautaire, avec :

Pour : 46 voix

Contre : 2 voix (Monsieur Henri FAISSOLE et Madame Anita CATUSSE)

Abstention 1 voix (Madame Sylvie MAZIERES)

Désigne Madame Josiane BOYER et Messieurs Jean-Jacques MARTINOT, Olivier TERREFON délégués supplémentaires pour siéger à la commission « Voirie ».

Monsieur François THOMAS et Monsieur Henri FAISSOLE souhaiteraient qu'une réponse soit faite à leur courrier concernant les travaux de voirie.

Le Président indique que les demandes faites par les Maires (Bussac, Condat-sur-Trincou et Valeuil) ont été évoquées en commission voirie le 15 mai dernier.

Monsieur Alain PEYROU souhaiterait connaître les modalités pratiques pour l'entretien des sentiers PDIPR qui vont être empruntés, sans tarder, par un grand nombre de visiteurs.

Les Maires s'interrogent sur l'intervention des agents sur les chemins ruraux. Certaines communes ont déjà fait appel à des entreprises privées.

Le Président reconnaît que l'entretien des chemins ruraux est une préoccupation pour les Maires et indique que cela va être discuté au prochain bureau afin de faire des propositions au conseil communautaire pour répondre aux attentes des Maires en précisant que ces actions entrent dans le cadre de la mutualisation des services.

Le Président rappelle que la Communauté de communes n'existe que depuis 6 mois, l'organisation de ses services a demandé beaucoup de travail. Il précise que les Vice-Présidents, les membres des commissions s'investissent pour le bon fonctionnement de tous les services et acceptent toutes suggestions permettant de l'améliorer.

Monsieur Olivier CHABREYROU fait remarquer que le fonctionnement des services de la communauté de communes est bien organisé par rapport à d'autres structures mises en place au 1^{er} janvier.

XI- PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

1) Modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes :

a) Créations et suppressions de postes suite aux recrutements par voie de mutation et avancements de grades pour 2014

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le Président propose au conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits sur le tableau d'avancements de grades établi pour l'année 2014.

Il rappelle que par délibération n°2014/02/87 du 13 février 2014, le conseil communautaire a créé l'emploi d'attaché principal pour exercer les fonctions de directeur général des services au 01 avril 2014. Cet emploi doit figurer au tableau des effectifs de la collectivité.

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient de ce fait au conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits sur le tableau d'avancements de grades établi pour l'année 2014.

Filière Administrative :

Grade	Temps de travail	Créations/ suppressions	Nouvel effectif	Date de nomination
Attaché principal	35h	+1	1	01/04/2014
Adjoint administratif 2ème classe	35h	+1	1	01/06/2014
Adjoint administratif 1ère classe	35h	+1	4	01/06/2014
Adjoint administratif 1ère classe	35h	-1	3	01/07/2014
Adjoint administratif principal 2ème classe	35h	+1	1	01/07/2014

Filière technique

Grade	Temps de travail	Créations/ suppressions	Nouvel effectif	Date de nomination
Adjoint techniques 1 ^{ère} classe	35h	-2	0	01/07/2014
Adjoint techniques principal 2 ^{ème} classe	35h	2	4	01/07/2014
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	14h	-1	2	01/07/2014
Adjoint techniques 1 ^{ère} classe	14h	+1	2	01/07/2014

Filière animation

Grade	Temps de travail	Créations/ suppressions	Nouvel effectif	Date de nomination
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	35h	-1	2	01/07/2014
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	35h	+1	2	01/07/2014

Filière médico-sociale

Grade	Temps de travail	Créations/ suppressions	Nouvel effectif	Date de nomination
Auxiliaire puériculture 1 ^{ère} classe	35h Temps partiel 80%	-1	1	01/07/2014
Auxiliaire puériculture principal 2 ^{ème} classe	35h Temps partiel 80%	+1	1	01/07/2014

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Accepte les créations et suppressions des emplois et **adopte** la modification du tableau des emplois ci-dessus.

Dit que les crédits nécessaires aux rémunérations, primes et indemnités ainsi que les charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2014.

Donne pouvoir au Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires et pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

b) Augmentation de la durée du temps de travail d'un agent des services techniques de 16h à 17h30

Diminution de la durée du temps de travail d'un agent des services techniques de 19h à 17h30

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le Président explique à l'Assemblée qu'il conviendrait de modifier le temps de travail de deux agents ayant le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe permettant ainsi, de mieux gérer les emplois du temps du service technique à compter du 1^{er} août 2014.

Madame le Maire d'Eyvirat a indiqué que son conseil municipal a émis un avis favorable pour répartir le temps de travail de son agent Monsieur Jean-François THORAVAL, à savoir :

Communauté de communes Dronne et Belle : 17h30 soit une diminution de 1h30.

Commune d'Eyvirat : 17h30

Il est proposé d'augmenter la durée du temps de travail de Monsieur Jean-François PANAZOL (de 16h actuelles passerait à 17h30)- soit une augmentation de 1h30.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Accepte la diminution du temps de travail de Monsieur Jean-François THORAVAL adjoint technique de 2^{ème} classe, d'1h30 par semaine, ce qui porte son temps de travail hebdomadaire à 17h30 à compter du 1^{er} août

Accepte l'augmentation du temps de travail de Monsieur Jean-François PANAZOL adjoint technique de 2^{ème} classe, d'1h30 par semaine, ce qui porte son temps de travail hebdomadaire à 17h30 à compter du 1^{er} août

Dit que les crédits nécessaires aux rémunérations, primes et indemnités ainsi que les charges des agents cités dans les emplois sont inscrits au budget 2014.

Donne pouvoir au Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires et pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2) Régularisation du régime indemnitaire des agents de maîtrise – indemnité d'exercice des Missions des Préfectures

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le Président indique qu'il y a lieu de compléter la délibération n°2014/01/18 du 06 janvier 2014 afin de régulariser le régime indemnitaire des agents de maîtrise :

L'indemnité d'exercice de missions des Préfectures (IEMP) est instaurée au profit des grades énumérés ci-dessous, dans la limite des montants de référence annuels correspondants :

Grades concernés	Taux moyen annuel
Agent maîtrise	1 204 €

Le crédit global est égal au produit suivant : montant de référence selon le grade multiplié par le nombre de bénéficiaires potentiels x coefficient.

Les montants annuels peuvent être affectés individuellement par le Président d'un coefficient multiplicateur maximal de 3, en fonction des responsabilités exercées.

L'IEMP est cumulable pour un même agent avec l'IAT, l'IFTS (ou les IHTS).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Accepte de régulariser le régime indemnitaire des agents de maîtrise comme indiqué dans le tableau ci-dessus

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

Donne pouvoir au Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires et pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

3) Création d'un Comité Technique Paritaire (C.T.P.) commun à celui du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

L'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants de la Communauté de Communes Dronne et Belle et du C.I.A.S Dronne et Belle de créer un comité technique commun aux agents de l'établissement public de coopération intercommunale et du C.I.A.S à condition que l'effectif total concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un comité technique commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes Dronne et Belle et du C.I.A.S Dronne et Belle ;

Considérant que les effectifs des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et de droit privé (y compris les contrats aidés) estimés au 1^{er} janvier 2014 :

Communauté de communes Dronne et Belle : 93

C.I.A.S Dronne et Belle : 95

Soit un total de 188 agents permettant la création d'un comité technique commun ;

Le Président propose aux membres du conseil communautaire :

- La création d'un Comité technique commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes, ainsi que les agents du Centre Intercommunal d'Action Sociale lors des élections professionnelles 2014.
- De placer le Comité technique commun au siège de la Communauté de Communes Dronne et Belle Avenue Ferdinand Beyney 24530 CHAMPAGNAC-DE-BELAIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Décide la création d'un Comité technique commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes, ainsi que les agents du Centre Intercommunal d'Action Sociale lors des élections professionnelles 2014

Décide de placer le Comité technique commun au siège de la Communauté de Communes Dronne et Belle Avenue Ferdinand Beyney 24530 CHAMPAGNAC-DE-BELAIR

Donne pouvoir au Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires et pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Monsieur Olivier CHABREYROU indique qu'il pourrait être envisagé, dans le cadre de la mutualisation des services d'ouvrir le Comité Technique Paritaire aux communes. Ce point sera étudié en commission et en concertation avec Mesdames et Messieurs les Maires des communes.

XII- ORGANISMES EXTERIEURS

Désignation de deux délégués titulaires pour siéger à l'association Espace-Economie-Emploi

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le Président informe l'assemblée que les statuts de l'association Espace-Economie-Emploi a modifié le nombre de délégués titulaires (deux au lieu de trois), il est donc nécessaire de renommer des délégués pour siéger à cet organisme.

Le Président propose de désigner :

Monsieur Pascal MAZOUAUD, Vice-Président chargé du développement économique-numérique et communication

Monsieur Jean-Robert RAVON, Vice-Président du Patrimoine et Bâtiments

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Désigne Messieurs Pascal MAZOUAUD et Jean-Robert RAVON en tant que délégués titulaires pour siéger à l'association Espace-Economie-Emploi

Désignation d'un délégué titulaire en remplacement de Madame Monique RATINAUD » et de deux délégués suppléants pour siéger à l'association Espace socio culturel « le Ruban Vert »

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le Président informe le conseil communautaire que l'Association « Le Ruban Vert » demande de désigner un délégué titulaire pour remplacer Madame le Maire de Brantôme qui souhaite siéger à la structure en qualité de représentante de sa commune.

Il conviendrait également de remplacer Madame VAN DEN DRIESCHE Bernadette qui siège déjà en qualité de représentante des membres actifs au sein du bureau de l'association.

En conséquence, il propose de désigner :

Monsieur Olivier CHABREYROU, Vice-Président du CIAS, en qualité de délégué titulaire

Monsieur Henri FAISSOLE en qualité de délégué suppléant

Monsieur Frédéric VILHES en qualité de délégué suppléant

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Désigne Monsieur Olivier CHABREYROU en tant que délégué titulaire et Messieurs Henri FAISSOLE et Frédéric VILHES en tant que délégués suppléants pour siéger à l'association Espace socio culturel « le Ruban Vert »

XIII-INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Point sur la communication :

Monsieur Pascal MAZOUAUD indique que le site Internet est en cours d'élaboration. Il propose un autre support de communication, par l'édition d'un bulletin semestriel et propose l'élaboration d'un logo par un agent de la Communauté de Communes, dans le cadre d'un emploi aidé.

Il informe que la commission va examiner le dossier concernant la piste cyclable entre Brantôme et Bourdeilles à la prochaine réunion de commission.

Monsieur MAZOUAUD a rencontré des investisseurs qui ont présenté un projet de construction d'un parc d'attractions sur le site du château de Vaugoubert, à Quinsac, (200 ha), en présence de Monsieur le Maire de Quinsac et du Président. Ce projet appelé « les Arènes de César » est un projet de parc d'attractions international (520 000 000.00 €) entre 3 000 et 3 500 emplois directs sur site.

La commune de Quinsac a délibéré pour demander la révision de sa carte communale.

La communauté de communes ayant la compétence et compte tenu de l'ampleur du projet, il propose de se rapprocher des services de l'Etat pour un avis préalable avant d'engager les démarches.

Le nécessaire va être fait et ce point sera étudié lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

➤ Intervention de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER

Concernant la thématique de l'urbanisme, Monsieur GROLHIER propose une réunion le 3 juillet à 18 h au CIAS de Brantôme avec les services de la Direction Départementale du Territoire (DDT) afin d'évoquer les effets de la loi ALUR sur la planification et l'instruction des permis. Les Maires et les membres de la commission sont invités à cette réunion.

➤ Intervention de Monsieur Claude MARTINOT

Monsieur MARTINOT informe l'assemblée de l'ouverture de l'Office de tourisme le 1^{er} juillet 2014

Propositions de dates pour prochaines réunions de bureau :

- Mercredi 25 juin 2014 à 20 h
- Mercredi 09 juillet 2014 à 18h

Il est proposé un planning de 6 mois pour les réunions de bureau et de conseil communautaire.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 16 juillet 2014, à 18 h à la salle des fêtes de Sainte-Croix-de-Mareuil.

Le Président,

Jean-Paul COUVY

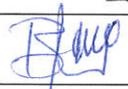
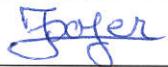
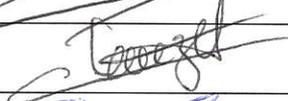
La secrétaire de séance,

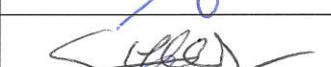
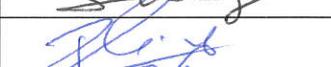
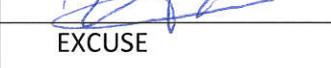
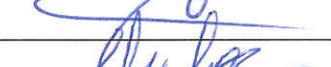
Anémone LANDAIS



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Approbation du PV de la séance du 16 juin 2014

Membres titulaires	Signature
AIMONT Jean-Luc	
ARLOT Yves	
BOSDEVESY Michel	
BOUCAUD Raymond	
BOYER Josiane	
BRUN Dominique	
CANDEL Martial	
CATUSSE Anita	
CHABREYROU Olivier	
CHAPEAU Gaston	
CHARRON Eric	
CLAUZET Anne-Marie	
COMBEALBERT Gérard	
COUVY Jean-Paul	
DE MONTETY Bernard	
DESJARDINS Martine	
DUBREUIL Michel	
DUVERNEUIL Guy Robert	
FAGETE Jean-Claude	
FAISSOLE Henri	
GOUT DISTINGUIN Malaurie	
GROLHIER Jean-Pierre	
LAGARDE Jean-Jacques	

LANDAIS Anémone	
MARCHAND Jean-Marie	
MARTINOT Claude	
MARTINOT Jean-Jacques	
MAZIERE Christian	100. 
MAZIERES Sylvie	
MAZOUAUD Pascal	
MILLARET Francis	
MORIN Pierre	
NADAL Jean-Michel	
NEGRIER François	EXCUSE
NEYCENSAS Christian	
NIQUOT Pierre	
OUISTE Alain	
PEYROU Alain	
RATINAUD Monique	
RAVON Jean-Robert	
REVIDAT Francis	
SECHERE Claude	
THOMAS François	
THORNE Fabienne	
VAN DEN DRIESSCHE Bernadette	
VILHES Frédéric	